



EXEMPLE FIL ROUGE

Rhena applique cette fiche à ANNA, son agent de sinistres habitation de premier niveau (maturité N2), porté par Dr Katrin Ostermann (DDAO).

PAGE 1/2

1 LE SOCLE (← ACF-05)

MODÈLE ET VERSION ÉPROUVÉE

v3.4, recette du 14/01/2027.

CALCUL ET HÉBERGEMENT

Le fournisseur, région Francfort pour l'Europe, région Virginie pour la filiale.

JURIDICTION DU FOURNISSEUR

Irlande pour le contrat européen, maison mère au Delaware.

ÉCHÉANCE DU CONTRAT

30/06/2029, révision annuelle au 31/03.

2 ☉ CE QUI TOMBE AVEC LUI · CHEZ NOUS OU CHEZ LUI

LA DÉCISION

Chez nous ☐ · chez lui ☒ · le modèle décide, nous posons les bornes

LA TRACE DE LA DÉCISION (← ACF-09)

Chez nous ☒ · chez lui ☒ · copie quotidienne à Cologne et à Charlotte

LE MOYEN D'ARRÊTER (← ACF-07)

Chez nous ☒ · chez lui ☐ · sur les deux socles depuis le 30/04



EXEMPLE FIL ROUGE

Rhena applique cette fiche à ANNA, son agent de sinistres habitation de premier niveau (maturité N2), porté par Dr Katrin Ostermann (DDAO).

PAGE 2/2

3 LE PRÉAVIS DONT ON DISPOSE

PAR LA LOI

Réquisition : aucun préavis. Deux ordres juridiques peuvent la prononcer, et pas au même moment.

PAR LE CONTRAT

Échéance au 30/06/2029, révision au 31/03.

PAR LA RUPTURE

Engagement de service à 99,7 %, pénalités au-delà.

PAR LA MISE À JOUR

Le passage en v3.4 a été annoncé 4 semaines avant. La révision du barème, elle, n'a été annoncée à personne : elle ne venait pas du fournisseur.

Un fournisseur qui porte les trois, ce n'est plus un contrat, c'est une dépendance.